

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents		Qui ont pris	
au Conseil	en	part à la	
Municipal	exercice	Délibération	
15	14	10	

-----  
Séance du 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

**Présents :** DARDERES Paul, GAUYACQ Jean-Paul, BONNAN Christian, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine

**Absents :** DESTANDAU Stéphanie, SARREMIA Carine, TISSIER Fabienne, URRUTIBEHETY Baptise

**Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean**

**24092024-1 : Remboursement de la caution d'un logement communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur HENAUT-VALLEE Jérémy et Madame BOSCHETTI Ophélie, locataires de la commune ont quitté le logement qu'ils occupaient au n°3, 101 route de Carresse le 15 septembre 2024.

Il appartient au conseil Municipal d'autoriser le remboursement de la caution d'un montant égal à un mois de loyer à la date d'entrée dans le logement au 1<sup>er</sup> avril 2021, soit 575 € (cinq cent soixante-quinze euros).

A cet effet, le maire expose que le logement a été laissé dans un état tout à fait correct et d'usure normale.

Le Maire rend compte au conseil que suite à ce départ le logement a été attribué à Monsieur MATRI Yann et à sa compagne Madame ELGART Elodie au tarif de 600 euros fixé lors du dernier conseil, le bail prenant effet au 16 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le remboursement de la caution à Monsieur HENAUT-VALLEE Jérémy et Madame BOSCHETTI Ophélie.

Pour expédition certifiée conforme

Fait et affiché à Lahontan le 24 septembre 2024.

Le Maire

Patrice LALANNE

